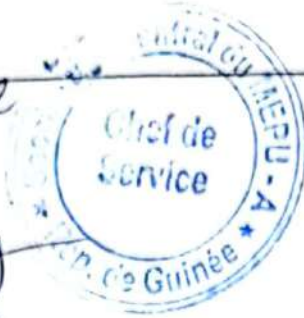


10/22
08



N° 3039

Conakry, le 8 Aout 2022.

A : Monsieur le Ministre de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation (MEPU-A)

Objet : Lettre ouverte

Monsieur le Ministre

Face à l'urgence et à l'importance de plusieurs sujets qui fâchent et risquent de détériorer sérieusement nos relations avec votre département, le Bureau Exécutif de l'Association des Fondateurs d'Écoles Privées de Guinée (AFEP-GUI) a tenu à son siège national une réunion extraordinaire le samedi 7 Août 2022. Au cours de cette réunion, nous avons discuté largement les préoccupations ci-après :

1. Votre courrier portant sur le paiement du neuvième mois de salaires aux enseignants même les prestataires de services dans les écoles privées
2. Votre projet d'harmonisation des frais d'inscription et de réinscription dans les écoles privées sur l'ensemble du territoire national
3. Le projet d'arrêtés et de décrets portant sur la révision des textes régissant l'enseignement privé en République de Guinée
4. Vos sorties médiatiques de ces derniers jours dénigrant systématiquement les écoles privées.
5. L'exclusion des écoles privées dans les formations organisées pour les enseignants du secteur privé pendant ces vacances scolaires.

Ces points parmi tant d'autres constituent pour nos écoles membres à travers le pays de sérieuses inquiétudes pour les motifs suivants :

Du paiement du neuvième mois : L'année scolaire 2021 – 2022 n'a débuté que dans la dernière semaine du mois d'octobre, précisément le 21 et les cours arrêtés fin Mai 2022. Mieux, les écoles privées utilisent des contrats à durée indéterminée (CDI), des contrats à durée déterminée (CDD), de contrats à temps partiel, et des contrats de prestations. Chaque type de contrat entraîne ses propres exigences qu'il convient de maîtriser. Si les détenteurs de CDI peuvent bénéficier du neuvième mois, il n'en est pas de même pour les enseignants détenteurs d'un contrat de prestation, d'un contrat à temps partiel ou d'un CDD signer au cours de l'année scolaire.

Sur la question, votre lettre a créé un véritable malentendu dans nos établissements et risque d'y compromettre le climat social. Nous pensons que vous êtes sorti de vos prérogatives car l'institution compétente dans la gestion des relations de travail est l'inspection générale du travail. Au demeurant, nous sommes des entreprises privées bénéficiant d'une autonomie de gestion. Il ne vous appartient nullement de fixer les conditions de paiement des salaires ni dans le secteur public encore moins dans le secteur privé.

Nous avons été indignés de voir votre lettre publiée dans les réseaux sociaux sans aucune consultation préalable de notre association pour au moins écouter notre version des faits.

Enfin, nous avons toujours plaidé pour un calendrier scolaire permanent qui prend en compte les intérêts de toutes les parties prenantes. Dans cette optique, nous insistons que l'année scolaire démarre au début du mois de septembre pour les écoles de régime franco-guinéen et début octobre pour les écoles de régime guinéen en vue de lever l'équivoque car chez les parents tout comme chez un employeur un mois débuté dans la dernière semaine du mois n'est pas payé ou est payé au prorata des jours travaillés. Aussi, il faut noter que cette année les cours ont pris fin au mois de mai ; les examens ont débuté le 6 juin. Ainsi, l'année scolaire 2021-2022 n'a duré que 7 mois au lieu de 9. Dans ces conditions, on ne peut pas parler de 9 mois pour les enseignants contractuels et ceux qui ont bénéficié de CDD en pleine année scolaire.

De l'harmonisation des frais d'inscription et de réinscription : Comme nous l'avons signifié à la commission que vous avez mise en place pour discuter avec nous, nous vous demandons d'abandonner ce projet car les écoles privées n'ont pas consenti les mêmes efforts financiers, matériels, techniques et humains. Aussi, faut-il signaler que les parents expriment librement diverses demandes éducatives. Par ricochet, il est tout à fait normal que les fondateurs d'écoles privées proposent des offres éducatives diverses. Par conséquent, la mesure que vous envisagez viole les principes du marché libéral et sacrifie les normes de qualité chères à toutes les parties.

Du projet portant sur la révision des textes régissant l'enseignement privé : Après lecture du projet qui nous a été présenté, nous avons mis en place une commission de travail avec pour mission d'en faire une analyse approfondie et de proposer des amendements dans l'intérêt supérieur de toutes les parties prenantes du secteur de l'enseignement privé.

Nous pensons également qu'un travail de fond devra nécessairement réunir l'État, les écoles privées et les partenaires techniques et financiers. Nous rappelons que l'éducation occupe une place centrale dans le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 ; les partenariats sont au cœur de tout dispositif devant être mis en œuvre.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi, il nous est demandé d'envoyer un seul représentant à un atelier qui doit définir l'avenir de notre secteur. Nous exigeons plus de représentativité et la prise en compte de nos préoccupations. Nous demandons au moins 6 places (2 membres du Bureau Exécutif de l'AFEP-GUI et un représentant par région administrative).

Nous rappelons également que les travaux de Kindia financés par l'UNICEF et auxquels nous avons activement participé sont plus pertinents que le texte que vous présentez aujourd'hui. Nous notons assez d'entorses au bon fonctionnement de nos écoles et des insuffisances par endroit. Par conséquent, nous demandons un report de l'atelier prévu à l'effet de la validation de votre projet. Ceci nous permettra de faire des suggestions pertinentes ou des amendements substantiels. Il ne s'agit pas de changer les textes pour un simple plaisir de les changer, il s'agit

de les améliorer en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties prenantes.

De vos sorties médiatiques de ces derniers temps : Vous faites tourner en bourrique les écoles privées en les accablant de tous les maux. Pourtant, si vous enlevez le taux d'admission des écoles privées du taux national d'admission aux différents examens, le reste une peau de chagrin. Nous vous encourageons à prendre des sanctions contre les contrevenants aux dispositions légales pour que cela serve d'exemple.

Dans vos interventions, vous oubliez de condamner avec vigueur la complicité de vos cadres. Tout ce que vous décrivez comme tares de notre secteur trouve ses origines et ses ramifications dans votre département. N'oubliez pas également que les écoles publiques ont également des tares qu'il faut dénoncer.

Votre combat devrait être d'assainir l'administration du MENA, de votre cabinet jusqu'aux structures déconcentrées. Ne dit-on pas que quand le bras a failli, on en punit la tête ? Il n'y a pas de corrompu sans corrupteur. La loi frappe tous les deux avec la même rigueur.

Votre combat devrait être la résolution de nos nombreux problèmes : le manque de matériels didactiques, la création de suffisamment d'écoles normales d'instituteurs, d'écoles normales secondaires et supérieures, la révision des programmes scolaires caduques, la formation de suffisamment d'inspecteurs d'éducation, la mise en place d'un système de subvention des écoles privées par l'Etat et les partenaires techniques et financiers, le renforcement de l'éducation civique, l'introduction des nouvelles techniques de l'information, la création d'une EPA pour mieux gérer notre secteur, l'accès aux prêts bancaires dont les écoles privées sont progressivement exclues, le déguerpissement de certaines écoles privées en pleine année scolaire par les propriétaires, la concurrence déloyale, etc. Le temps est venu de trouver des solutions et de taire les polémiques qui ne nous font pas avancer. Il faut éviter de s'éterniser dans les dénonciations stériles.

Notre secteur a souffert et continue de souffrir de la politisation de l'éducation, de la corruption, du détournement, des marchés octroyés de gré à gré et de la marchandisation des examens d'Etat. Ces examens sont souvent organisés dans la plus grande opacité, les écoles privées sont écartées de toutes les grandes décisions. Chaque ministre qui arrive, dénigre ses prédécesseurs et prend des mesures populistes ou communistes. Il n'y a aucune politique éducative digne de ce nom ; il n'y a aucune continuité et aucune visibilité à court, moyen et long termes.

Votre succès serait de mettre en place des systèmes fiables, transparents, dénudés de toute ambition politique et qui résistent au temps et aux hommes. Si vous ne prenez garde l'histoire retiendra de vous le pire commis à la tête d'un ministère aussi stratégique que le MENA. Vous risquez de pousser les parents d'élèves, les écoles privées et les élèves au soulèvement et de plonger l'enseignement guinéen dans une crise sans précédent.

De l'exclusion de nos enseignants dans les formations actuelles organisées par le MENA : La formation est au cœur des préoccupations de tous les acteurs. Nous regrettons l'absence des écoles privées à ces formations.

La formation doit être un bien partagé par tous les guinéens de quelque bord qu'il soit. Les retombées doivent être bénéfiques à tous les enfants du pays qu'ils soient du public ou du privé sans aucune distinction. Exclure un groupe de guinéen est une grosse erreur.

Conclusion :

Toutes les préoccupations soulevées ci-haut sont réelles et émanent de l'absence d'un véritable dialogue entre le MENA et les écoles privées. Très souvent, nous sommes mis devant des faits accomplis ou nous sommes invités à des discussions où nos avis ne sont pas pris en compte.

Nous demandons que dorénavant, nous soyons associés à toutes les grandes décisions concernant l'avenir de notre secteur. Il faut cesser de regarder les écoles privées avec condescendance et comme des adversaires.

Nous prévenons que si nos préoccupations ne sont pas prises en compte cette fois-ci, nous utiliserons toutes les voies de recours légales pour nous faire entendre.

Nous sommes disposés à collaborer, mais nous ne sommes plus prêts à accepter de subir et d'être traités avec condescendance quand on sait que les écoles privées représentent près de 45% des écoles en Guinée et recevront cette année environ un million et demi d'apprenants et emploieront environ 45.000 enseignants sans compter les emplois indirects créés.

Veuillez agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de notre considération distinguée et vous réitérons notre franche collaboration.

Mohamed Lamine FOFANA

Président du Bureau Exécutif